

qui regardoit la détermination des limites de l'*Acadie*. Si donc le Gouvernement Britannique vient à se prêter à un arrangement de paix, comme on l'espère, malgré l'esprit soulevé des Anglois contre les François, il voudra, que ce qu'on appelle *anciennes & nouvelles limites*, soit déterminé si distinctement & avec tant de clarté, que la moindre équivoque ne puisse y trouver place.

*Affaires
de la Ma-
rine.*

II. Les prises que font les Vaisseaux de guerre Anglois sur les Sujets du Roi, dont ils continuent d'enlever indistinctement tous les Navires qu'ils rencontrent dans leurs croisières, ayant donné lieu à la tenuë de deux grands Conseils à la Cour, elle s'y est résoluë à la voye des représailles. Les ordres à ce sujet furent signés vers le milieu du mois de Septembre, mais avec les précautions convenables par rapport aux Navires des Puissances amies, que Sa Maj. veut garantir, autant qu'il est en elle, des inconvéniens qui pourroient leur porter préjudice. La chose s'est faite sur le pied qu'a pris l'Angleterre ; savoir, sans aucune déclaration préalable de guerre, mais uniquement dans la vûë d'apporter quelque remède au grand dérangement qui résulte de ces prises successives pour le commerce interne & pour celui des Nations neutres. Avant qu'elles ne commençassent, ou plutôt avant qu'on en eut les nouvelles, l'ordre du Roi étoit donné de renvoyer en Angleterre la Frégate Angloise le *Blandford*, prise par une des Frégates de l'Escadre commandée par le Comte du Guay, comme nous l'avons dit le mois dernier. Sa Maj. cependant, n'a pas voulu révoquer cet ordre, & la Frégate a été remise aux Anglois. Elle a depuis fait déclarer dans les
princi-